

A.C.E.

Société de participations financières de professions libérales sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège Social : 159 rue du Docteur Bauer, Batiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
833 747 561 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

Le 20 avril 2026 à 10 heures

Les associés de la société A.C.E., société de participations financières de professions libérales sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 159 rue du Docteur Bauer, Bâtiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par AGENA, Président de la Société, représentée par son représentant légal.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé, présent ou représenté, entré en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 21 000 actions sur les 21 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit le quorum exigé par la loi et les statuts, elle est donc déclarée régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente AGENA représentée par son représentant légal est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

La Directrice générale AM CONSEILS représentée par Monsieur Arthur MOATTI est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

La Directrice générale BERECHIT représentée par Monsieur Benjamin MOATTI en sa qualité de président(e) est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : DEMISSION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission la société AGENA de ses fonctions de Président, prenant effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société, en remplacement de la société AGENA démissionnaire :

- La société ANG DEVELOPPEMENT, dont le siège social se situe au 16 avenue Sainte-Marie 94160 Saint Mandé, au capital social de 500€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro Siren 101 456 648, représentée par son Président Monsieur Yoan CHEKROUN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.

AGENA
(Le Président de séance)

G.H.A INVEST

NETA INVEST

MB PARTNERS